



Fiche de données de sécurité

Date de révision 03-déc.-2018

Version 3

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit VANDEX BB 75

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Mastic d'étanchéité

Catégorie de produit PC10 - Mélanges pour le bâtiment et la construction non couvertes ailleurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Vandex Isoliermittel-Gesellschaft
Industriestrasse 21
D-21493 Schwarzenbek
Phone: +49 4151 89 15-0
Fax: +49 4151 89 15 50

Vandex International Ltd / Vandex AG
P.O. Box / Rötistrasse 6
CH-4500 Solothurn
Phone: +41 32 626 36 36
Fax: +41 32 626 36 37
Ce numéro de téléphone n'est en service que pendant les heures de bureau.

Pour plus d'informations, contacter : ehs@vandex.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1 703-527-3887 ex-USA
Chemtrec: 1-800-424-9300 USA

Europe 112
Autriche +43 1 406 43 43
Belgique Poison center (BE): +32 70 245 245
Danemark Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
Finlande Poison Information Centre (FI):+358 9 471 977
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Poison Center Nord: +49 551 19240 (24h available English / German)
Irlande Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964 / + 353 1 8092566
Islande +354 543 2222
Italie Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Luxembourg 112
Pays-Bas Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Portugal Centre d'information sur les poisons (Portugal) : +351 21 330 3284
Espagne Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Suède Poisons Information Center (SV):+46 8 33 12 31

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P261 - Éviter de respirer les poussières

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Contient PORTLAND CEMENT Cr+VI<2ppm

Étiquetage spécial de certaines préparations

Contient ciment à faible teneur en chromate selon la norme EN 196-10

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est un mélange. Informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants.

3.2 Mélanges

Nature chimique

Mélange de ciment, d'aggrégats et d'additifs.

Nom chimique	No.-CE	CAS No.	Weight-%	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
PORTLAND CEMENT Cr+VI<2ppm	266-043-4	65997-15-1	50 - 75	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	aucune donnée disponible
SILICA SAND	238-878-4	14808-60-7	25 - 50	aucune donnée disponible	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans avis médical.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuel.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Irritation oculaire. Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant, Le produit lui-même ne brûle pas, Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau abondant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8, 13 pour toute Information supplémentaire.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

Classe de stockage (Allemagne) LGK 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

SU19 - Bâtiment et travaux de construction

Scénario d'exposition

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Danemark	Finlande	France
PORTLAND CEMENT Cr+VI<2ppm 65997-15-1		TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	
SILICA SAND 14808-60-7		TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Allemagne	Islande	Irlande	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
PORTLAND CEMENT Cr+VI<2ppm 65997-15-1	TWA: 1.25 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust Ceiling: 20 mg/m ³ total dust Ceiling: 10 mg/m ³ respirable dust	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³		
SILICA SAND 14808-60-7		TWA: 0.3 mg/m ³ total dust TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust Ceiling: 0.6 mg/m ³ total dust Ceiling: 0.2 mg/m ³ respirable dust	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³		TWA: 0.075 mg/m ³
Nom chimique	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Royaume Uni
PORTLAND CEMENT Cr+VI<2ppm 65997-15-1		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
SILICA SAND 14808-60-7	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.9 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	LLV: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³

TWA: pondérée dans le temps
 STEL: Valeur limite à courte terme
 LLV: Valeurs limites d'exposition
 STV: À Court Terme Valeur

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques et/ou des lunettes et masque de protection au cas où le contact avec les yeux et le visage est possible lors du maniement et de l'application.

Protection des mains Gants résistants aux produits chimiques adaptés en caoutchouc/latex/néoprène ou autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu.

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues. Si nécessaire, porter des gants et/ou vêtements imperméables pour prévenir le contact avec le matériel.

Protection respiratoire Masque à poussière efficace. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Type de Filtre recommandé: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Éviter l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Acides

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou divulguées le concernant.

Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.
Ingestion	Peut provoquer une irritation.

Informations sur les composants

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune information disponible.
Organes cibles	Yeux. Peau. Système respiratoire. Poumons.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques

Le déversement dans l'eau affecte le pH et nuit aux organismes aquatiques. Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Code de déchets du CED	17 01 01, 15 01 05
Autres informations	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

14. Informations relatives au transport

ADR

14.1 ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC	Aucune information disponible

IATA

14.1 ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information sur les législations nationales

Allemagne Classification allemande WGK	Danger pour le milieu aquatique/Classe 1
Denmark - MAL Factor	00-4

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
PORTLAND CEMENT Cr+VI<2ppm 65997-15-1	RG 8, RG 10	-
SILICA SAND 14808-60-7	RG 25	-

Union européenne

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme
NZIoC	Est conforme

Légende

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Préparée par Vandex
Regulatory Affairs/Product Safety

Date de révision 03-déc.-2018

Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 1, 8, 16.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité